

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 6 décembre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÊCHE et Hervé PONDEMER

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER
Godwill BABALAO à Frédérique CLOTEAU
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Nathalie COLLIBEAUX
Florence DUQUESNE à Nathalie BOUILLARD
Brigitte LAIR à Patrice MÊCHE

Nadine LECHATTELLIER à Benoît BALAIS
Najat LEMERAY à Jean ELISABETH
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN
Anne ROELANDT à Patrick FENOUIL

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221212-22_05070-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 18	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/125 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation des vitraux des Eglises de Condé-en-Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

De nombreux vitraux des églises de la commune sont détériorés et doivent donc faire l'objet de restauration voire de remplacement.

Eglise de Lénault : devis établi pour un montant de 7 800 € TTC (restauration)

Eglise de Saint-Pierre La Vieille : devis établi pour un montant de 7 676 € TTC ((neuf)

Eglise de Condé sur Noireau : devis établi pour un montant de 2 028 € TTC (restauration)

Le Département attache un soin particulier à la restauration de son patrimoine historique. Ainsi les projets de restauration d'édifices culturels et/ou de mobilier peuvent être financés.

Depuis 2020, le patrimoine communal non protégé ne dépend plus de enveloppes APCR mais dépend de l'enveloppe Patrimoine Historique.

Dans ce cadre, l'aide du Conseil Départemental peut atteindre un taux de 50% (pour les monuments non protégés).

Plan de financement :

Dépenses	Montant en € (H.T.)	Recettes	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Travaux de restauration des vitraux des églises		AIDES PUBLIQUES		
Eglise de Lénault	6 500,00 €	Conseil Départemental	7 584,09 €	50,00%
Eglise de Saint-Pierre La Vieille	6 978,18 €	Autofinancement		
Eglise de Condé sur Noireau	1 690,00 €	Autofinancement commune	7 584,09 €	50,00%
TOTAL H.T.	15 168,18 €	TOTAL H.T.	15 168,18 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la protection du patrimoine non protégé pour le programme de travaux de restauration sur les vitraux des églises de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 décembre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

